Stratégie du SAGE

Un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire

Stratégie approuvée par la Commission Locale de l'Eau le 15 novembre 2016

Introduction

L'explicitation de cette stratégie remplit une double fonction. Elle permet de **formaliser un cadre commun** à tous les acteurs du territoire engagés dans la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et elle **précise la plus-value spécifique** qu'entendent apporter la CLE au sein de cette action collective.

Cette stratégie est issue d'un travail de co-construction de longue haleine opéré avec la CLE et ses Commissions Thématiques, ayant permis de distinguer :
La stratégie du SAGE est donc constituée au total d'une part de du socle, réunissant les objectifs et actions s'imposant à la CLE (objectifs réglementaires, objectifs politiques incontournables compte tenu du diagnostic) et d'autre part du scénario finalement choisi par la CLE, à l'issu d'un processus d'analyse comparative et de délibération approfondi.

La philosophie d'ensemble

Les dynamiques de développement territorial observées ces dernières décennies constituent les principales causes de l'artificialisation des milieux aquatiques et de la dissolution du lien social à l'eau. Avec les orientations qui se dessinent à court ou moyen terme, cette situation risque fort de se prolonger à l'avenir. Le scénario « sans SAGE », montre que si l'on ne faisait rien « de plus » ou « de mieux » qu'aujourd'hui– la dégradation de la ressource et des milieux se poursuivrait.

La vocation principale du SAGE est donc de contrecarrer cette évolution tendancielle. Le parti pris fondamental de sa stratégie est de **chercher à rétablir un certain équilibre entre développement urbain et préservation de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que de leurs paysages associés.**

Le choix stratégique structurant : fonder, autour des grands maîtres d'ouvrage, une coalition pour reconquérir des espaces partagés et dédiés à l'eau

Pour cela, le SAGE pense cet **équilibre en termes spatiaux** : sa ligne de conduite est de considérer qu'une meilleure fonctionnalité des milieux aquatiques et le rétablissement d'un lien social positif à l'eau supposent de **redonner de la place à l'eau dans le territoire, davantage d'emprise aux milieux et aux paysages liés à l'eau**. Il s'agit de **négocier un partage territorial** avec le développement urbain au nom de l'enjeu défendu par le SAGE : l'eau.

Sur le plan **technique**, cette **approche spatiale** prévaut aussi bien pour les milieux aquatiques (cours d'eau, berges, zone humide…) que pour les ruissellements pluviaux, la préservation de la qualité de l'eau potable, et passe par le rétablissement d'espaces dédiés à l'eau. Sur le plan **politique**, **rendre des espaces à l'eau, c'est à la fois améliorer l'état de celle-ci et créer des espaces partagés, biens communs** pour les habitants du territoire.

Un SAGE engagé mais pragmatique

Le rétablissement d'un certain équilibre vis-à-vis du développement urbain et de reconquête d'espaces pour l'eau implique nécessairement u**n positionnement politiquement affirmé dans le portage du SAGE** (faire évoluer des arbitrages, déplacer des rapports de force). Cet engagement est également **opérationnel**, en se dotant d'**un référentiel clair et spatialisé pour guider l'action collective**. Cela suppose en complément des moyens, par exemple par la mise en place de dispositifs de financement propres au territoire Croult-Enghien-Vieille Mer.

Cette stratégie se veut également **pragmatique** :

- **sur le plan politique** : le SAGE n'entend pas porter cette cause et cet engagement tout seul. Il compte s'appuyer sur les acteurs actifs dans la préservation de l'eau et des milieux sur les territoires, à commencer par les trois structures historiques (SIAH, le SIARE et le CD 93/DEA) et entend constituer une coalition de volontés locales ;
- **sur le plan organisationnel** : si le SAGE entend bien orchestrer un effort de planification pour porter cette « cause », **il n'entend pas se substituer aux maîtres d'ouvrages locaux** pour ce faire. En outre, le SAGE compte bien exercer une fonction de vigilance non seulement vis-à-vis des politiques de l'eau mais aussi **vis-à-vis des dynamiques d'aménagement et des outils de planification** en la matière (Grand Paris, CDT, SCOT, …).
- **sur le plan de la dynamique de mise en œuvre** des actions : si une planification coordonnée par le SAGE fournit un cadre aux actions à conduire, le maître-mot pour leur mise en œuvre est **l'expérimentation,** notamment pour les thèmes nécessitant de l'innovation technique comme la réouverture de cours d'eau ou « rendre des espaces à l'eau ». La stratégie déployée ne prend pas la forme d'une stratégie foncière sur tout le territoire du SAGE, celle-ci étant limitée à certains espaces prioritaires et est mise en œuvre progressivement, sur le long terme.

Les objectifs du SAGE

Un incontournable réglementaire pour le SAGE : le SDAGE et la DCE

Les SAGE doivent juridiquement être compatibles avec le SDAGE Seine-Normandie, et doivent donc retenir les objectifs affectés aux masses d'eau de leur territoire.

Du fait de leur caractère dégradé et/ou artificialisé, les rivières du territoire bénéficient donc toutes de **reports de délais fixés à 2027**. Ce report ne signifie en aucun cas une tolérance à retarder la conduite des actions à mener, mais bien au contraire **qu'il faudra agir plus fortement et pendant plus longtemps**.

Concernant les eaux souterraines, la situation semble de prime abord plus favorable pour la masse d'eau « Éocène du Valois (objectif qualitatif d'atteinte du « bon état chimique » prévu dès 2015). Cette situation réglementaire masque en réalité **une situation très contrastée et, à long terme, moins favorable qu'il n'y paraît**. Certains aquifères sont considérablement pollués, et de récentes investigations ont mis en évidence une vulnérabilité plus importante qu'escomptée jusqu'à présent, particulièrement pour la nappe de l'Yprésien exposée à un risque de transfert de pesticides et nitrates à partir de certaines nappes adjacentes. Sans de prise en compte globale de la protection des nappes, celles-ci pourraient se dégrader lentement et avoir des conséquences sur l'alimentation en eau potable, enjeu incontournable du SAGE.

Un autre impératif : la durabilité de l'Alimentation en Eau Potable(AEP)

L'AEP est aujourd'hui assurée à 90% à partir d'eaux superficielles externes au territoire du SAGE (Oise et Marne). La sécurisation de la ressource tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif est aujourd'hui assurée. Néanmoins, le scénario sans SAGE souligne qu'à long terme, le changement climatique (notamment sur l'Oise, en l'absence de barrage) et l'apparition de polluants émergents pourraient fragiliser cette sécurisation, ce qui redonne toute leur importance patrimoniale aux eaux souterraines du territoire.
Dès lors, la durabilité de l'AEP, et par suite la vigilance à exercer quant à l'état des aquifères du territoire, constituent un autre objectif incontournable pour le SAGE.

Un incontournable pour la lisibilité et la crédibilité politique du SAGE : recréer un lien social positif à l'eau et aux milieux aquatiques

L'objectif de recréer un rapport positif des habitants à l'eau et aux milieux aquatiques, afin d'amélioration leur cadre de vie et être support de lien social dans le territoire, n'est pas pris en compte dans l'analyse de la compatibilité juridique avec le SDAGE, mais cet objectif, plus politique, constitue **une raison d'être essentielle du SAGE**.

En effet, le **lien à l'eau** a été **dégradé lors des dernières décennies**, au point de se réduire aujourd'hui au mieux à une certaine **indifférence** de la part de la population (du fait du caractère invisible ou très diffus de l'eau dans le territoire), au pire à une forme d'**hostilité** (nuisances olfactives, risque sanitaire et risque hydraulique). Il s'agit là d'**une spécificité très forte du territoire**, qui explique que ce thème ait été très présent dans les débats. Ainsi, traiter ces enjeux implique pour le SAGE d'avoir comme objectif, la reconstruction d'une relation positive à l'eau, alors même que celle-ci est visiblement peu considérée aujourd'hui comme un élément constitutif du cadre de vie.

Les actions à conduire et la plus-value spécifique des porteurs du SAGE pour y contribuer

Des actions marquées par la reconquête d'espaces pour l'eau

Deux volets apparaissent donc comme les **fers de lance de la stratégie du SAGE** et incarnent sa traduction opérationnelle dans le territoire.

- la **multifonctionnalité des infrastructures hydro-écologiques** (rivières et ouvrages hérités des transformations historiques du réseau hydrographique et de la gestion des eaux pluviales) et,
- la **préservation et la valorisation des espaces liés à l'eau dont la présence est diffuse dans le territoire** (**zones humides** relictuelles, dispositifs de gestion de l'**hydrologie urbaine** (techniques alternatives favorisant l'infiltration et/ou le ralentissement des ruissellements).

Les opérations de **réouvertures de cours d'eau** constituent les actions les plus emblématiques de la stratégie du SAGE. Celui-ci se montre particulièrement proactif pour favoriser la mise en œuvre de ce type d'opérations sur son territoire et pour les valoriser auprès du grand public. La promotion de ce type d'opération est à la fois politique et technique. Au-delà des cours d'eau bien identifiés, le SAGE étend également sa stratégie aux anciens rus aujourd'hui enterrés et plus ou moins intégrés aux réseaux d'assainissement. Le SAGE s'efforce de voir cette orientation concrètement intégrée dans les documents de planification et projets d'aménagement locaux. De plus, ce thème de la réouverture, constitue une cible évidente inscrite dans la stratégie foncière du SAGE.

Ces opérations constituent en réalité la **vitrine** la plus en vue d'un ensemble d'actions plus général, faisant l'objet d'une planification orchestrée par les trois structures historiques de maîtrise d'ouvrage et coordonnée par le SAGE. Cette planification s'appuie sur **un référentiel**

spatialisé. Associée à une **stratégie foncière** pour les secteurs les plus prioritaires cette planification peut également donner lieu, en sus des interventions sur des espaces sous emprise publique, à des interventions techniques temporaires en propriété privée, ou à des opérations de conseil auprès d'acteurs privés ayant eux-mêmes la maîtrise d'ouvrage des travaux sur leurs terrains (propriétaires, aménageurs, bailleurs).

Ces deux axes structurants, peuvent être déclinés sous certains thèmes d'action :

- Milieux et paysages aquatiques et humides
  - la conduite d'une étude inventoriant les milieux aquatiques et humides diffus et appréciant leur potentiel écologique et paysager, de façon à permettre leur mise en visibilité par le SAGE, leur suivi et leur préservation.
  - l'exercice d'une vigilance et d'une activité de conseil sur l'aménagement du territoire au niveau local (projets d'aménagement, documents locaux d'urbanisme), afin d'assurer la prise en compte et la mise en valeur, en plus des fonctions écologiques et hydrologiques, de l'identité paysagère liée à l'eau
- Eaux pluviales
  - la réalisation d'une étude globale, à l'échelle du territoire du SAGE, permettant de **définir par grands bassins versants des débits-objectifs à faire transiter vers la Seine** en optimisant leur **répartition ;**
  - la coordination et la couverture complète du territoire en **zonages pluviaux**;
  - la définition d'une **stratégie de gestion à la source** des eaux pluviales, tenant compte de la diversité des contextes géo-pédologiques, de la densifié des territoires considérés, et définissant l'**échelle de mise en œuvre la plus adaptée**;
  - la promotion des **techniques alternatives** de gestion des ruissellements pour les **nouveaux projets** d'aménagement;
- Pollutions diffuses d'origine agricole
  - l'exercice d'un **suivi et d'une vigilance vis-à-vis de l'élaboration de programmes d'action en matière de réduction des pollutions diffuses**, notamment d'origine agricole, à l'échelle des **Aires d'Alimentation de Captage (AAC)**, et en amont vis-à-vis de l'avancement des procédures de définition de celles-ci ;
  - la **définition au sein des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) des zones les plus contributives à la qualité des captages** et les considèrent alors comme des **périmètres d'action prioritaires**. Les terrains faisant l'objet d'une telle maîtrise foncière peuvent conserver un mode de gestion et d'entretien agricole, ou être dotés d'une nouvelle vocation dans le territoire (espaces verts, espaces renaturés, …).

Au total, l'ensemble des actions évoquées ci-dessus montrent que cette stratégie fait du SAGE un contributeur important à la mise en place de la Trame Verte et Bleue (TVB) sur son territoire, ainsi qu'à la stratégie locale de gestion du risque inondations.

D'autres actions non moins essentielles pour l'atteinte des objectifs du SAGE

L'atteinte des objectifs de la DCE imposés par le SDAGE, induit les actions suivantes :

- Réseaux d'assainissement
  - la mise à jour et la mise en cohérence des **schémas directeurs** d'assainissement;
  - une accélération significative de la **mise en conformité des raccordements**, tout particulièrement dans les secteurs en réseaux séparatifs les plus défaillants. Cette action pourrait donner lieu à la fixation par le SAGE d'un **taux annuel objectif** de mise en conformité à respecter, par secteur. Le transfert de la compétence d'assainissement des communes vers les intercommunalités devrait répondre en partie à la problématique du contrôle des branchements.
  - l'amélioration de **l'étanchéité des collecteurs** (problème des eaux parasites);

- le recensement et le traitement des **exutoires** du réseau ;
- la poursuite de la réduction des **rejets polluants non domestiques**. Il s'agit là d'un problème difficile car diffus dans le territoire (petites activités).

Ces actions à conduire sur **l'assainissement** ressortent comme moins emblématiques de la stratégie du SAGE. Néanmoins, elles ne doivent pas être négligées : il s'agit là d'**un volet nécessairement important du SAGE**, d'autant qu'avec la recréation d'un lien social à l'eau, la stratégie poursuivie entend leur apporter un moteur politique qui sans doute leur faisait défaut jusqu'à présent. **La question des réouvertures de cours d'eau pouvant en particulier justifier de rendre certains secteurs prioritaires** pour la restauration de la qualité de l'eau, alors même qu'un agenda uniquement ancré dans l'atteinte des objectifs de la DCE n'y aurait pas forcément invité.

- Sécurisation durable de l'AEP
  - l'organisation d'une **prise en charge structurée et cohérente du suivi et de la gestion patrimoniale des nappes du territoire ;**
  - l'exercice d'un effort d'**acquisition de connaissances, de suivi et d'une vigilance vis-à-vis des pollutions industrielles**.
- Intensification des efforts de réduction de l'emploi des phytosanitaires

  L'usage de produits figure parmi les pressions « diffuses » qui pèsent sur les milieux naturels et sur la qualité de l'eau. Si certaines dynamiques positives existent au niveau des collectivités, le SAGE doit contribuer à ce que cet effort soit poursuivi, intensifié et généralisé. La seule perspective d'un cadre réglementaire à venir plus contraignant ne suffisant pas**.**

Le fonctionnement et les moyens du SAGE

Le SAGE en tant que document d'orientation et de planification

Le document du SAGE sera doté d'une portée juridique. Les décisions prises dans le domaine de l'eau, de la planification urbaine et relatives au schéma départemental des carrières devront être compatibles avec son PAGD. Le règlement qui fixe des règles dans le champ des activités mentionnées dans la nomenclature eau (IOTA) et ICPE est quant à lui directement opposable et s'impose dans un rapport de conformité ne laissant aucune marge de manœuvre aux destinataires de la règle. Ce document aura également **un rôle de rappel et de déclinaison locale des objectifs réglementaires** (DCE) et du **SRCE**. Il imposera également **la mise ou le maintien à l'agenda local** des objectifs que le SAGE s'est choisi : la recréation d'un lien social positif à l'eau et aux milieux aquatiques.

Le SAGE en tant que garant de la prise en compte de ses enjeux : vigilance et coordination avec la Police de l'eau

Le positionnement de « porteur de cause » du SAGE, se joue dans le fonctionnement de ses instances, et dans la mise en place de partenariats efficaces et lisibles. Cette posture politiquement affirmée nécessite que le SAGE parvienne à mobiliser autour de lui suffisamment d'acteurs pour que la position qu'il défend apparaisse clairement comme celle d'un collectif, d'une « coalition » de volontés locales.

Un point incontournable pour une mise en œuvre effective du SAGE est l'exercice d'une **vigilance-conseil affirmée**, pour rappeler la réglementation et, pour défendre les enjeux du SAGE face aux puissantes dynamiques de développement territorial. Cette vigilance s'exerce à minima **à l'échelle** des **documents locaux d'urbanisme**, mais aussi à celle des **projets locaux d'aménagement**.

L'exercice d'une telle vigilance passe par une véritable coordination entre SAGE et la Police de l'eau. Ainsi, le portage politique des objectifs du SAGE risque fort de rester lettre morte et peu crédible si l'exercice de la Police de l'eau s'avère insuffisamment ferme.

Réciproquement, la Police de l'eau doit voir son application facilitée par l'existence du SAGE. Il ne s'agit pas de se substituer aux services de l'État dans l'exercice de la Police mais uniquement de constituer des points d'appui importants pour permettre à la Police de l'eau de légitimer ses décisions. Un travail de sensibilisation des usagers et des maîtres d'ouvrage à leurs obligations rappelées ou précisées dans le SAGE, doit être mené de façon complémentaire du rôle joué par la Police

La CLE, un lieu de délibération pour faire valoir le référentiel spatialisé du SAGE dans les décisions du territoire

La CLE est un lieu privilégié d'exercice de la vigilance vis-à-vis de la compatibilité entre développement territorial et préservation de l'eau et des milieux aquatiques, tant à l'échelle des projets locaux qu'à celle plus globale de la planification urbaine.

Pour cela, l'équipe d'animation du SAGE s'appuie fortement sur les services de Police de l'Eau pour se tenir informée des **dossiers à enjeux pour le territoire sur lesquels il est opportun que la CLE définisse puis tienne publiquement une position**.

La **CLE constitue également une instance d'évaluation**. La phase de révision (tous les 6 ans), au cours de laquelle l'Observatoire du SAGE est mobilisé pour rendre compte des actions conduites, des projets réalisés…, et pour mesurer l'écart éventuel entre avec le référentiel spatialisé du SAGE afin d'ajuster, le cas échéant, la stratégie du SAGE.

Un tel positionnement politiquement affirmé de la CLE implique particulièrement de garantir son **indépendance vis-à-vis des instances politiques qui pèsent sur le territoire**, notamment en matière d'aménagement du territoire.

Les piliers de la coalition: les 3 grandes structures de maîtrise d'ouvrage

Les trois grandes structures historiques de maîtrise d'ouvrage (SIAH, SIARE, DEA 93) du territoire jouent ici un rôle central. Elles constituent les fers de lance de la stratégie du SAGE et animent sur le terrain son effort de reconquête d'espaces partagés dédiés à l'eau. Le SAGE, quant à lui, assure le portage politique et la cohérence globale de l'action conduite. Le partenariat central et se joue sur différents plans :

- **celui de la planification :** Ces structures s'appuient notamment sur le référentiel spatialisé du SAGE pour définir une planification opérationnelle à leur niveau, qui permet de **rendre audible et transparente la vision du SAGE**, mais aussi pour susciter l'émergence de projets locaux. Un **travail de conviction** est donc à conduire, en mettant à profit leur expérience et la **proximité avec le terrain**.
- **celui de la vigilance locale et du portage politique de la stratégie du SAGE** : les trois structures historiques assurent à leur niveau le suivi des projets sur le terrain et remonte à la CLE les difficultés rencontrées. Une fois ce *reporting* effectué, c'est à la CLE de défendre, lorsque nécessaire, la stratégie du SAGE face aux difficultés constatées sur le terrain. S'opère ainsi **un partage des rôles entre les deux niveaux** : aux maîtres d'ouvrage la mise en œuvre opérationnelle de la planification et la vigilance locale, au SAGE la mobilisation politique pour défendre les dossiers les plus conflictuels et, « monter au créneau » ;
- **celui de l'intégration entre le cœur de métier historique de ces structures** – l'assainissement et l'hydrologie urbaine – **et les dimensions paysagères et écologiques du SAGE**. Le rôle de ce dernier est de les accompagner dans cette évolution, en veillant à ce que cette intégration se traduise concrètement dans leurs interventions. Il assure pour cela une fonction de coordination, suivi des actions menées, et mutualisation (retours d'expériences, méthodologies, bonnes pratiques).

Ce partenariat étroit s'incarne dans un dialogue permanent entre les deux niveaux (SAGE/structures historiques), tant sur le plan opérationnel que politique. La cellule d'animation du SAGE s'appuie dans chacune des trois structures sur un **référent « SAGE »**,

chargé d'assurer le *reporting* des actions. La CLE dispose également dans chaque structure d'**un élu référent**, membre de la CLE et rendant régulièrement compte à cette dernière des actions de sa structure en la matière.

Des partenariats forts avec les acteurs institutionnels et la société civile

La cellule d'animation ne peut être crédible que si elle est en mesure de **compter sur un réseau d'interlocuteurs qui l'appuient dans sa stratégie de reconquête d'espaces partagés dédiés à l'eau**. Ces soutiens, précieux doivent être trouvés et mobilisés parmi les acteurs institutionnels des politiques de l'eau mais aussi dans le tissu associatif local.

Des thèmes sur lesquels le SAGE adopte une position de médiation-facilitation plutôt que de porteur de cause

Pour autant, **un tel engagement stratégique n'est ni plausible, ni souhaitable, sur tous les thèmes d'intervention du SAGE**. Ainsi, pour les autres thèmes que la multifonctionnalité des infrastructures hydro-écologiques et la défense des espaces diffus liés à l'eau, le mode d'animation et la posture adoptée par le SAGE s'oriente vers un rôle de médiation et de facilitation, recherchant le compromis.

L'organisation nécessaire

Deux missions peuvent ainsi être distinguées pour penser cette organisation :

- **l'animation de la CLE et de l'Observatoire** du SAGE (instruction des dossiers, révision du SAGE, communication)
- **le partenariat avec les trois structures historiques de maîtrise d'ouvrage, nécessite la mise en place** d'un référent thématique par structures, et la nécessité de dégager du temps pour conduire les négociations locales.

Au total, une **augmentation d'environ 4 ETP** des effectifs (réparti entre la cellule d'animation et les trois structures) par rapport à la situation actuelle semble constituer la masse critique pour soutenir l'engagement effectif du SAGE dans cette stratégie.

Enfin, la stratégie du SAGE doit également pouvoir s'appuyer sur de réels **moyens financiers** pour asseoir sa crédibilité et sa capacité à convaincre. Il apparaîtrait ici que la taxe GEMAPI soit mise en place par les collectivités dotées de cette compétence, et que celle-ci soit affectée au financement du SAGE.

Les forces, faiblesses et conditions de succès de la stratégie

La forte ambition portée dans cette stratégie apparaît très cohérente à la fois avec un positionnement institutionnel du SAGE affirmé, et avec la volonté de réunir les moyens nécessaires à cela.
Ce positionnement volontariste est également cohérent avec la volonté de mobiliser les forces déjà disponibles sur le territoire, et d'adopter une posture pragmatique d'expérimentation, de coordination et d'appui aux projets locaux.
Au total, tant l'engagement politique affiché pour reconquérir des espaces partagés et dédiés à l'eau, que l'organisation proposée pour assurer la mobilisation des énergies nécessaires, comportent un réel potentiel fédérateur.

Les atouts

L'atout principal de cette stratégie réside dans **sa très forte lisibilité** quant à la plus-value qu'elle entend apporter (multifonctionnalité des espaces liés à l'eau), quant à son engagement stratégique (partage territorial vis-à-vis du développement urbain) et quant aux principes techniques opérationnels qu'il propose (approche spatiale).

Cette **entrée spatiale** permet :

- une communication sur **un projet concret** (les espaces liés à l'eau) et **un message clair** (la réappropriation de ces espaces par les habitants du territoire). l'affichage de la réouverture de cours d'eau comme action phare de cette stratégie permet d'offrir un regain de visibilité à cette planification
- l'établissement d'une **planification spatialisée** des actions, qui facilite la **coordination entre les acteurs**.
- de proposer **une traduction concrète, tangible, de l'agenda réglementaire** : le « bon potentiel des masses d'eau » passe par davantage d'espaces pour l'eau.
- de **fonder une « coalition » au-delà du monde de l'eau**, (préservation de la biodiversité et des espaces naturels, prévention des inondations…). Ceci confère à la stratégie retenue un poids politique renforcé, mais aussi un potentiel de financement élargi. La **stratégie foncière** constitue un levier concret pour **crédibiliser de manière opérationnelle l'existence de cette coalition**.

Les faiblesses

L'approche spatiale défendue par cette stratégie peut **ne pas plaire à tout le monde**. Dans un territoire très contraint sur le plan foncier, concerné par des projets de développement urbain et des transports d'envergure, il faut s'attendre à ce qu'une ambition de rendre des espaces à l'eau en modifiant certains équilibres en place puisse susciter **des oppositions significatives**. De même pour les espaces agricoles : l'agriculture du territoire, marquée par des intérêts puissants et bien défendus, et victime du « mitage » de ses terres au bénéfice de l'urbanisation, pourrait dénoncer la stratégie foncière déployée au sein des AAC par le SAGE comme facteur aggravant cette tendance…

Par ailleurs, le parti pris dans cette stratégie de donner un sens territorial à la DCE, notamment au travers des réouvertures de cours d'eau, peut ne pas être partagé par les financeurs classiques de cette politique, qui pourraient ne pas toujours suivre totalement le SAGE dans le portage de ces dossiers aussi emblématiques que coûteux.

Concernant les **coûts financiers** attachés à cette stratégie (stratégie foncière, coûts liés à la réouverture de cours d'eau), la nécessité de communiquer largement pour justifier auprès des citoyens de telles dépenses a été fortement soulignée. L'intégration des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des projets, bien que coûteuse doivent permettent de maîtriser et éviter d'autres coûts sur le long terme.

Les risques encourus et les conditions de succès

Cette stratégie doit en particulier pouvoir bénéficier d'un soutien institutionnel important sur un plan financier et politique. Or, les tensions à gérer, dans le cadre de projets d'aménagement d'envergure par exemple, sont susceptibles parfois de traverser l'appareil d'État lui-même, ou encore les collectivités territoriales censées soutenir le SAGE, **désavouant le SAGE**. Cependant, l'**attention à accorder au caractère public et transparent des débats et prises de position**, permettant de placer chacun publiquement devant ses responsabilités, constitue ici une condition importante de succès.

Une autre condition de succès est de **pouvoir disposer d'un poids politique suffisant pour porter cette stratégie engagée**.

Il existe un risque de déconnexion entre le niveau politique de la CLE et le niveau opérationnel des trois structures. Le manque de coordination et de mise en visibilité de leurs actions à l'échelle du SAGE rendrait possible l'existence effective de « trois SAGE » au lieu d'un seul… Pour pallier ce **risque à la fois d'inertie et de dispersion**, l'existence de **« référents SAGE »**, tant au niveau des services que des élus au sein des trois structures, ainsi que la **fonction d'évaluation assurée par la CLE**, constituent des points clés de cette stratégie.